



# MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

## EDITO

### Coopération intercommunale

## Schémas départementaux



A l'occasion de mes nombreux déplacements dans les départements, j'ai constaté des difficultés dans l'élaboration des schémas départementaux de coopération intercommunale, dus notamment à une concertation insuffisante entre les élus et les services de l'Etat.

J'ai rappelé au ministre l'importance de cette concertation. J'ai également réaffirmé les positions prises par notre bureau à la suite de la réunion des présidents d'associations départementales et des rapporteurs de CDCI du 28 juin dernier :

- les schémas arrêtés au 31 décembre 2011 ne doivent contenir que les projets consensuels et permettre la poursuite du dialogue pour ceux nécessitant le temps de la maturation ;
- il est indispensable de créer ou de maintenir un certain nombre de syndicats pour éviter, en cas de fusion, le retour aux communes de certaines compétences que les communautés ne souhaiteraient pas reprendre, notamment dans le domaine scolaire et social ;
- il faut que les règles nouvelles concernant la composition des instances communautaires ne s'appliquent, dans tous les cas, qu'à partir de 2014.

Ces positions s'inscrivent dans la droite ligne des principes toujours défendus par l'AMF : la coopération intercommunale doit rester un outil au service des communes et son évolution ne peut dépendre que de la libre volonté des élus.

C'est pourquoi je me réjouis que le Premier ministre ait donné satisfaction aux élus et à l'AMF, à Richelieu le 7 octobre dernier, en s'engageant à donner plus de temps et de souplesse pour achever la carte intercommunale.

JACQUES PÉLISSARD

## LA VIE DE L'AMF

# Agence de financement



Le 20 septembre dernier, à la lecture des études préliminaires commandées dans le cadre de l'Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales (AEAFCL), Jacques Pélissard, président de l'AMF, Gérard Collomb, président de l'ACUF et Michel Destot, président de l'AMGVF, ont décidé de lancer le processus de création effective d'une agence de financement.

La création de cette agence répond à un besoin de pérennisation du recours à la liquidité, dans un contexte de réduction importante des liquidités bancaires mises à disposition des collectivités locales. La prochaine étape consistera à obtenir le vote d'aménagements législatifs afin de créer un établissement public industriel et commercial piloté par un conseil d'administration constitué d'élus et une société anonyme, filiale de l'EPIC, qui sera chargée des opérations d'achat et de prêts aux collectivités. L'adhésion des collectivités à l'Agence sera possible sur la base d'une analyse financière personnalisée, à partir de critères simples et connus de tous. D'après les estimations des experts, les collectivités dont la

situation financière nécessiterait un redressement avant d'intégrer la structure représenteraient moins de 1 % des collectivités locales françaises. La structure fonctionnera sans garantie de l'État, grâce à un système de solidarité entre collectivités, limitée aux encours détenus par chacune dans l'Agence.

L'Agence répondra aux attentes des autorités prudentielles (Bâle 3) en matière de fonds propres, par un apport en capital de chaque membre. Cette capitalisation, qui pourra être effectuée en cinq versements, sera fonction des volumes d'emprunts mobilisés en moyenne par strate de collectivités. Le capital ainsi investi constitue une avance qui sera remboursée.

Une analyse financière permettra de pratiquer une différenciation de marges bancaires, qui restera très limitée. L'écart exprimera uniquement des différences de solvabilité mais aucune distinction liée à la taille des collectivités ne sera effectuée, tant sur les marges que sur les commissions pratiquées.

En tant que complément à l'offre bancaire, l'Agence devrait générer une émulation saine entre offre intermédiée et désintermédiée, qui bénéficiera à toutes les collectivités.

La mutualisation des besoins en liquidité, la limitation des moyens techniques au strict nécessaire et l'absence de recherche de bénéfice devraient permettre de maîtriser les marges pratiquées par l'Agence.



## LA VIE DE L'AMF

**Restauration  
scolaire**  
Règlement municipal  
P.2

## PARTENARIATS

**Solidarité**  
Téléthon  
P.3

## PRATIQUE

**Comité des finances  
locales**  
Dotations 2012  
P.5

## BLOC NOTE

**Accessibilité**  
Memento  
P.6

### 94<sup>e</sup> Congrès des maires

Novembre est maintenant devenu un moment traditionnel de rencontre, d'échanges et de réflexions entre élus locaux venus de la France entière. Au menu de notre Congrès cette année : l'Outre-mer sera particulièrement à l'honneur puisque l'année 2011 est officiellement la sienne. Outre la journée spécifique du 21 novembre qui se déroule à l'Hôtel de ville de Paris, les élus ultra-marins seront nombreux à participer aux débats et ateliers du Congrès lui-même dont le thème cette année est « Le maire, l'intérêt général et le citoyen ».

Tous les grands sujets d'actualité seront traités à l'occasion de ces journées :

- la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale et leurs conséquences sur l'organisation territoriale,
- les suites de la réforme fiscale, la péréquation, la crise de l'accès au crédit bancaire, les tensions budgétaires,
- la réussite scolaire des enfants et le rôle que peuvent y jouer les maires,
- les moyens de rendre son territoire attractif au plan économique.

Tels seront les thèmes des débats du grand auditorium.

Parallèlement, onze ateliers et huit points-info traiteront de sujets aussi divers que le Grand Paris, la forêt, l'Europe, le tourisme, l'adaptation des territoires au vieillissement de la population, le sport pour tous, la ville demain, le SCOT littoral, l'énergie, la prévention de la délinquance, la communication publique locale... Toutes problématiques qui intéressent autant les villes que les territoires ruraux, la métropole que l'Outre-mer, les territoires de plaine, de montagne ou du littoral, les communes et les intercommunalités... Telle est la force et l'enjeu du Congrès des maires et des présidents d'EPCI : échanger sur les préoccupations de tous les élus qui, quotidiennement, oeuvrent au service de l'intérêt général.

En participant nombreux à ces échanges, vous contribuerez à enrichir les débats pour lesquels près de 150 intervenants, majoritairement élus, sont attendus.

Enfin, les congressistes seront invités à renouveler les instances de l'AMF le 23 et le 24 novembre 2011.

## Inscriptions à la cantine : quelles règles respecter ?



Plusieurs règlements municipaux relatifs à la restauration scolaire ont été contestés récemment. En effet, devant la fréquentation croissante par les élèves de la

restauration scolaire, les communes se trouvent de plus en plus confrontées à des problèmes de capacité d'accueil et sont amenées à établir des priorités d'accès dans les règlements intérieurs. Or, la jurisprudence est très vigilante sur l'appréciation de la légalité des critères d'accès décidés par les conseils municipaux et communautaires, au regard notamment du principe d'égalité des usagers devant le service public. Le Conseil d'Etat, dans son arrêt du

23 octobre 2009 « FCPE contre Mme Pasquier », a confirmé la position constante des tribunaux administratifs en jugeant illégale une discrimination fondée sur la situation professionnelle des parents, critère sans rapport avec l'objet du service public en cause. Dans ce contexte, Jacques Pélissard a décidé de constituer un groupe de travail dont l'objet est d'établir un état des lieux des règlements existants et de faire des propositions pour sécuriser les critères d'accès pouvant être établis par les collectivités territoriales gestionnaires d'un service de restauration scolaire, en l'absence de capacités d'accueil suffisantes. La première réunion se tiendra le 25 octobre prochain.

*Dernière minute : publication des textes d'application sur la qualité nutritionnelle des repas (décret n°2011-1227 et arrêté du 30 septembre 2011). Voir site AMF.*

### EN BREF

#### Groupe de travail « Littoral »

Afin de répondre à la demande de plusieurs associations départementales de maires qui s'inquiètent du caractère trop imprécis d'un certain nombre de dispositions de la loi littoral, sources d'interprétations divergentes selon les territoires et les juridictions, Jacques Pélissard a installé, le 14 septembre dernier, un groupe de travail « Littoral » qui a réuni plus de 40 participants de toutes les façades maritimes. Cette instance, animée par Noël Faucher, maire de Noirmoutier-en-l'île, travaillera en étroite partenariat avec l'Association nationale des élus du littoral, notamment pour l'atelier « SCOT Littoral » du prochain congrès.

#### Prévention des risques

Le 21 septembre dernier s'est tenue à l'AMF une conférence de presse de l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques (AMARIS) sur la prévention des risques industriels majeurs. Plus précisément, l'AMARIS a souligné les graves insuffisances dans la

prise en charge financière des travaux nécessaires à la protection des populations concernées par les prescriptions des plans de prévention des risques technologiques (PPRT). Elle demande à cet égard le maintien de l'aide fiscale après 2011 et davantage de conventions tripartites de financement entre l'Etat, les industriels et les collectivités locales.

#### 3 milliards pour les investissements locaux

Jacques Pélissard se félicite de l'annonce du Premier ministre de dégager 3 milliards d'euros, via la Caisse des Dépôts, pour financer les prêts aux collectivités locales jusqu'à la fin de l'année. Il avait appelé l'attention du Premier ministre sur l'urgence d'assurer le financement des investissements 2011 et de pallier le retrait des banques. L'accès des collectivités locales à la ressource financière pour leurs investissements devra trouver une réponse pérenne, tant auprès des banques qu'auprès de la future Agence de financement des collectivités locales.

## SOLIDARITÉ

### ACTIONS POUR LE TÉLÉTHON



Les 2 et 3 décembre prochain, à l'occasion de l'édition 2011 du Téléthon, des millions de personnes se retrouveront partout en France

autour de 20 000 animations. Si vous souhaitez mobiliser votre commune autour de cet événement solidaire, créateur de lien social, les équipes de coordination départementale du Téléthon se tiennent à votre disposition pour définir ensemble les actions de sensibilisation à entreprendre et vous accompagner dans l'élaboration de vos actions locales.

Vous trouverez le contact de votre département sur les sites des coordinations Téléthon : <http://coordination.telethon.fr>.

**CONTACT** [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)

## CULTURE

### LES RUBANS DU PATRIMOINE



La 17e édition du concours "Les rubans du patrimoine" s'est clôturée par la cérémonie de remise des prix nationaux ce 4 octobre à la Fédération française du Bâtiment. Les communes de Saint-Martin-en-campagne (Seine-Maritime), Villeneuve-lez-Avignon (Gard), la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin (Pas-de-Calais) ont reçu les prix nationaux des mains des présidents des quatre organismes partenaires : l'AMF, Dexia Crédit Local, la Fondation du Patrimoine et la FFB. Ont également été distinguées les communes d'Aubazine (Corrèze) avec un prix spécial et de Saint-Dizier (Haute-Marne) avec une mention spéciale du jury. Cette cérémonie a été également l'occasion de lancer l'édition 2012 de ce concours dont le but est de récompenser des communes et structures intercommunales ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti. Les dossiers de candidature, téléchargeables sur [www.batiportail.com](http://www.batiportail.com), devront être déposés au plus tard le 30 janvier 2012.

**CONTACT** [www.batiportail.com](http://www.batiportail.com)

## FPT

### RENCONTRE NATIONALE TERRITORIALE

Le 2 décembre prochain, la Rencontre nationale territoriale de la MNT sera consacrée à « L'aide de l'employeur au financement de la protection sociale des agents territoriaux ». Pourquoi participer ? Que prévoit le nouveau texte ? Comment réussir sa participation employeur ? L'objectif est de répondre à ces questions, notamment en sollicitant les témoignages de collectivités ayant déjà mis en place la participation employeur.

**CONTACT** [www.mnt.fr](http://www.mnt.fr)

## LOISIRS

### SEMAINE DU JEU DE SOCIÉTÉ

Depuis 2004, l'Association des ludothèques françaises (ALF), association nationale de jeunesse et d'éducation populaire, organise la Semaine du jeu de société en ludothèques. Cette année, l'ALF met à nouveau à l'honneur ce loisir culturel accessible à tous les budgets et à tous les âges en incitant les ludothèques à mettre en place une semaine d'animations du 14 au 20 novembre 2011. Ateliers de création de jeux en ludothèques, jeux de société géants à l'échelle d'un quartier ou tournois intergénérationnels... Les animations de cette nouvelle édition sont gratuites et ouvertes à tous.

**CONTACT** [www.alf-ludotheques.org](http://www.alf-ludotheques.org)

## COMMUNICATION PUBLIQUE

### FORUM CAP'COM

La prochaine édition se déroulera à Dunkerque du 6 au 8 décembre et aura pour thème : « Communiquer : un contrat de confiance ».

Pour sa 23<sup>e</sup> édition, Cap'Com invite à réfléchir sur les fondamentaux de la communication publique. Trois jours pour comprendre les enjeux d'un territoire, pour échanger les bonnes pratiques, pour réfléchir collectivement à la crédibilité de la communication publique aujourd'hui dans un contexte de réforme territoriale et de restrictions budgétaires.

Inscriptions : <http://forum.cap-com.org/>

## AGENDA

### 18 OCTOBRE

- Rencontres techniques de l'AMF sur l'avenir des Ecoles supérieures d'art
- Réunion des présidents de commissions départementales de présence postale \*

### 20 OCTOBRE

- Comité directeur de l'AMF
- Intervention à la table ronde « Les départements, les villes et les régions, quels schémas de coopération ? » au congrès de l'ADF \*

### 3 NOVEMBRE

- Conférence de presse AMF de présentation

du 94e congrès et du SMCL

### 8 NOVEMBRE

Commission des finances et de la fiscalité de l'AMF

### 21 NOVEMBRE

Réunion annuelle des maires d'Outre-mer (Hôtel de Ville de Paris)

### 22 AU 24 NOVEMBRE

94e congrès des maires et présidents de communautés de France (Porte de Versailles)

\* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

# Textes officiels



## POLICE MUNICIPALE

### • Interdiction des missions de maintien de l'ordre

Par une circulaire du 20 juillet 2011, le ministère de l'Intérieur rappelle que les missions de maintien de l'ordre ne peuvent être effectuées par des agents de police municipale. Ces derniers « exécutent dans la limite de leurs attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils sont chargés d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions auxdits arrêtés ». Le modèle type de convention de coordination prévoit également une clause selon laquelle « en aucun cas, il ne peut être confié à la police municipale de mission de maintien de l'ordre ».

*Référence : circulaire NOR/IOC/D/11/19121/C du 20 juillet 2011*



## VIDÉOPROTECTION ESPACES PUBLICS

**Une circulaire du Premier ministre rappelle les régimes** d'autorisation applicables, d'une part pour les systèmes de vidéoprotection installés sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public et, d'autre part, pour ceux des lieux non ouverts au public. S'agissant du visionnage de la voie publique et des lieux ouverts au public, il est précisé que l'installa-

### • Accès au fichier des véhicules volés

Les agents de police municipale ont désormais accès, via la police et la gendarmerie nationales, au fichier des véhicules volés, selon un arrêté du 18 août 2011. Ce texte leur permet ainsi d'être destinataires des données à caractère personnel et informations enregistrées dans le fichier, dans le cadre de leurs attributions légales, au même titre que les autorités judiciaires ou les compagnies d'assurance. Toutefois, seuls les policiers et gendarmes nationaux et certains agents des douanes habilités ont accès de plein droit au fichier. Des membres du groupe de travail Sécurité et prévention de la délinquance de l'AMF avaient souligné l'importance d'un tel accès pour les agents de police municipale.

*Référence : arrêté du 18 août 2011 modifiant l'arrêté du 15 mai 1996 relatif au fichier des véhicules volés géré par le ministère de l'intérieur et le ministère de la défense.*

doivent, en sus, être soumis à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Pour le visionnage des lieux non ouverts au public, les systèmes constituent un traitement automatisé de données à caractère personnel soumis aux dispositions de la loi « Informatique et libertés ». Si les images font l'objet d'un enregistrement et d'une conservation, et non d'un simple visionnage, et si le responsable du traitement ou les agents ayant accès aux enregistrements peuvent identifier les per-

sonnes filmées, une déclaration auprès de la CNIL devra être faite. Pour les systèmes dits mixtes, c'est-à-dire traitant à la fois des images prises dans des lieux non accessibles au public et des images prises dans des lieux ouverts au public ou sur la voie publique, le préfet devra délivrer une autorisation préalable à l'installation du système et la formalité préalable applicable auprès de la CNIL devra également être effectuée.

*Référence : circulaire du 14 septembre 2011 NOR : PRMX1124533C*



## DOTATIONS MONTANTS DE LA DCRTP ET DU FNGIR

**Une circulaire de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) rappelle le contexte d'entrée** en vigueur des versements et prélèvements au titre de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) :

- depuis janvier : les avances ont été calculées à partir des produits de fiscalité perçus en 2010 (majorés de la compensation-relais),
- à compter du 20 septembre, les avances sont mises à jour à partir des produits de fiscalité prévus pour 2011, en tenant compte des flux liés aux mécanismes de DCRTP et de FNGIR,
- à compter du 20 novembre, les avances sont régularisées pour ajuster les écarts constatés, en tenant compte des produits définitifs de fiscalité et de DCRTP et FNGIR 2011. La circulaire précise que la réparti-

tion de la CVAE effectuée en 2011 ne tenait pas compte des nouvelles règles fixées par la LF pour 2011 et qu'il est nécessaire d'attendre la 1ère quinzaine d'octobre pour disposer des données définitives de CVAE (issues des données relatives à l'année 2010, déclarées par les entreprises en mai 2010). À compter de la mensualité de septembre (incluse), les versements et les prélèvements de la DCRTP et du FNGIR s'effectuent par quart, avec une régularisation à compter de novembre. Des ajustements seront sans doute nécessaires, entre les comptes 7311 (contributions directes), 7323 (versement au titre du FNGIR), 748313 (versement au titre de la DCRTP), voire 739116 (prélèvement au titre du FNGIR) mais, globalement, le montant devrait être identique.

*Référence : circulaire DGCL n° COT/B/11/17305/C du 26 août 2011*

# Dotations 2012 : un gel global

Les principales dispositions du projet de loi de finances pour 2012 relatives aux collectivités locales ont été présentées lors du dernier Comité des finances locales le 27 septembre.

Le gel des concours financiers, déjà appliqué en 2011, est confirmé : le montant de l'enveloppe normée est ainsi figé à 50,6 milliards d'euros, avec les désormais traditionnelles variables d'ajustement, en diminution de plus de 10 %.

Les dotations de péréquation devraient quant à elles bénéficier d'une augmentation :

- DSU : 60 millions (+ 4,6 %),
- DSR : 39 millions (+ 4,6 %),
- DNP : 11 millions (+ 1,4 %).

De même, la dotation d'intercommunalité devrait évoluer de 90 millions, afin de tenir compte des changements de périmètres et de catégories.

Les crédits nécessaires à ces évolutions (ainsi qu'à celle de la population), soit un total de

240 millions, devraient être prélevés sur la dotation forfaitaire :

- baisse de la part garantie : 140 millions (- 2,8 %),
- baisse de la part salaires : 100 millions (- 1,6 %).

Des mécanismes de garantie individuelle devraient permettre d'amortir les effets du calcul du nouveau potentiel financier (garantie de sortie sur 3 ans - au lieu de 2, évolution des dotations de péréquation et d'intercommunalité dans une fourchette de 90 % à 120 % par rapport à l'année précédente).

Par ailleurs, a été présenté le projet de rapport du Gouvernement au Parlement sur le futur fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales, dans lequel figurent les grandes lignes du dispositif, qui sera également examiné par le Parlement dans le cadre du PLF 2012.

## POUVOIRS DE POLICE REMONTÉES MÉCANIQUES

Il était nécessaire de préciser le cadre juridique régissant les règlements de police applicables aux remontées mécaniques en raison de dispositions souvent anciennes et éparées.

Deux circulaires ont été publiées le 5 septembre 2011. La première vise à rappeler, d'une part, le rôle des préfets et des exploitants dans l'élaboration du règlement de police et, d'autre part, la modification des règles de police applicables aux remontées mécaniques. Deux cadres-types sont annexés à cette circulaire.

La seconde précise certaines notions réglementaires nécessaires à l'application de l'arrêté du 26 juillet 2010 et les obligations de l'exploitant ainsi que celles du service en charge du contrôle lors de la survenance d'accidents.

Le mécanisme mis en place repose sur la distinction entre les accidents graves et les autres événements mettant en cause la sécurité des personnes.

Références : circulaires n° NOR : TRAT1122521C et NOR : TRAT1122523C

## RECYCLAGE DES PAPIERS OUVERTURE DES DISCUSSIONS

Le premier agrément d'EcoFolio, l'éco-organisme gérant le recyclage du papier, prend fin le 31 décembre 2012.

Il aura été marqué par une extension progressive de son périmètre d'intervention, jusqu'à couvrir les deux tiers des papiers graphiques utilisés en France (seuls la presse et les livres sont hors périmètre).

Les discussions s'ouvrent dans un contexte rendu difficile par les difficultés de certains des contributeurs, comme la presse d'annonces gratuite, et la fragilité économique des usines papetières. Elles porteront sur l'amélioration de l'efficacité de la collecte, sur la priorité donnée au recyclage, sur les qualités papetières soutenues et sur la mise en place d'indicateurs de suivi spécifiques aux papiers. Malgré une progression significative du recyclage, plus d'un papier sur deux n'est pas recyclé. C'est pourquoi EcoFolio prévoit d'adopter des objectifs ambitieux en la matière.

## Bibliothèques

Le ministère de la Culture publie une nouvelle édition du vademecum sur l'achat public de livres destiné aux bibliothèques de l'Etat et aux collectivités territoriales. Celui-ci, tout en rappelant les rôles respectifs des bibliothèques et des services des achats des collectivités, aborde les démarches préalables à l'achat de livres, de la définition des besoins au respect des procédures de passation de marché public. De plus, il apporte des conseils pratiques pour bien choisir les fournisseurs ainsi que pour préparer et exécuter le marché. Voir sur [www.ddm.gouv.fr](http://www.ddm.gouv.fr)

## Librairies de référence

Le décret n° 2011-993 du 23 août 2011 crée le label LR (librairie de référence), aux critères assouplis par rapport au label LIR (librairie indépendante de référence), qui permettra à des librairies de qualité ne répondant pas à toutes les exigences du label LIR de bénéficier des mêmes avantages, excepté l'exonération de la cotisation économique territoriale (CET) qui reste réservée aux titulaires du label LIR.

## Nouvelle taxe d'aménagement

Le 1er mars 2012, la taxe d'aménagement remplace la TLE. Les communes disposant d'un PLU et les communautés urbaines souhaitant modifier les taux, ou les moduler selon des secteurs, doivent délibérer avant le 30 novembre 2011. A défaut, un taux uniforme de 1% s'appliquera. Pour les communes sans PLU et pour les autres EPCI compétents en matière de PLU, la taxe d'aménagement ne sera pas applicable sans délibération. Une note est disponible sur le site de l'AMF qui renvoie au dossier du MEDDLT, avec des modèles de délibérations. Voir [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr) Réf. CW 10205

## Efficacité énergétique

La Fondation européenne pour les territoires durables a conçu avec un réseau de partenaires, dont l'AMF, un guide pour accompagner les collectivités locales dans la conduite de leur projet d'amélioration de la performance énergétique de leur patrimoine.

Ce guide interactif permet aux maîtres d'ouvrage d'identifier les principaux enjeux de maîtrise énergétique et de définir la conduite de leurs actions.

Guide téléchargeable gratuitement, sur inscription, sur [www.guides-fondaterra.com](http://www.guides-fondaterra.com)

## Réunions MAIRIE 2000

• Les 20 et 21 octobre prochain, l'Association des maires de La Réunion proposera à ses élus un séminaire de travail à La Saline les Bains. Quatre réunions thématiques sur l'accessibilité, l'assainissement non collectif, les réseaux haut débit et les partenariats public-privé sont au programme.

• Mairie 2000 organise deux rencontres sur la gestion locale : l'efficacité énergétique des

bâtiments (à Lons-Le-Saunier, le 19 octobre) et l'accessibilité de la voirie et du cadre bâti (à Alès, le 28 octobre).

**CONTACT** [www.mairie2000.asso.fr](http://www.mairie2000.asso.fr)  
01 44 18 13 97

## Lignes électriques à haute tension

Pour répondre aux interrogations relatives aux champs électromagnétiques d'extrêmement basse fréquence, créés par les lignes à haute et très haute tension, RTE a ouvert un site internet dédié à ce thème. Informations sur ces champs, mise à disposition de l'expertise, vidéos, animations, espaces d'échanges avec les internautes et carte des mesures effectuées en France sont donc mis à disposition des élus comme des citoyens.

**CONTACT** [www.clefdeschamps.info](http://www.clefdeschamps.info)

## Accessibilité

En moins de 30 pages, dont 18 illustrent par des dessins et des fiches pratiques les normes d'accessibilité à mettre en œuvre dans une commune, le mémento réalisé par le Conseil national du handicap et la Fédération française du bâtiment, avec le

soutien de l'AMF et du Conseil national de l'ordre des architectes, offre aux petites et moyennes communes un aperçu très concret des travaux à réaliser pour rendre la ville et les villages accessibles à tous.

Il présente également les principales dispositions de la loi de 2005 et rappelle, sous forme de tableau, les motifs de dérogations pour les bâtiments existants et la voirie. Ce mémento est disponible sur le site de l'AMF (Ref BW10646).

## Guide du décès

La direction générale de la modernisation de l'Etat et la direction de l'information légale et administrative ont mis en ligne un guide du décès qui informe la famille des formalités à accomplir lors du décès d'un proche. Une fois le profil du défunt indiqué (âge, situation matrimoniale et professionnelle), le guide donne des précisions adaptées à chaque situation, sur l'organisation des obsèques, les démarches à effectuer auprès de l'employeur, des organismes sociaux, des établissements bancaires. Les questions d'héritage sont abordées.

**CONTACT** [www.guide-du-deces.modernisation.gouv.fr](http://www.guide-du-deces.modernisation.gouv.fr)

## LA VIE DU RÉSEAU

### DESIGNATIONS

Agences régionales de santé : conseil de surveillance (titulaire ; suppléant)

Corse : Jocelyne Mattei-Fazi, maire de Renno - 20 ; Emile Zuccarelli, maire de Bastia - 20

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

Catherine Arenou, maire de Chanteloup-les-Vignes - 78 ; Jacques Salvador, maire d'Aubervilliers - 93 (titulaires) ; Jean-Pierre Abelin, maire de Châtellerauld - 86 ; Claude Vazquez, maire de Grigny - 91 (suppléants)

### AGENDA DES AD

#### 21 OCTOBRE

• Assemblée générale des maires de l'Aisne \*

#### 22 OCTOBRE

• Assemblée générale des maires de la Mayenne

• Assemblée générale des maires du Puy-de-Dôme \*

• Assemblée générale des maires du Rhône

#### 28 OCTOBRE

• Assemblée générale des maires du Finistère

### 5 NOVEMBRE

• Assemblée générale des maires de la Marne \*

• Assemblée générale des maires de l'Ain

### 7 NOVEMBRE

• Assemblée générale des maires du Calvados

### 15 NOVEMBRE

• Assemblée générale des maires de la Haute-Vienne

\* En présence de Jacques Pélissard



DOSSIER

## Faire face à la fin de l'ingénierie publique

TERRITOIRES

## Logement social : comment font les communes qui respectent les objectifs ?

JURIDIQUE

## L'hospitalisation d'office

CONGRÈS

## Les rapports introductifs des débats et ateliers (2<sup>e</sup> partie)

sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE *info*

ABONNEMENT GRATUIT

## MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 284, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

- Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

- Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli -

Avec le concours des services de l'AMF -

Conception graphique CREAPRESS -

Maquettiste-mise en page : Stéphane

Camara - Impression : Gibert Clarey SA,

51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie

Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN

1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© Saintclair23/Fotolia, p.2